

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JUIN 2023

37 membres en exercice
14 présents – 14 pouvoirs – 28 votants
Convocation adressée et publiée le 5 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juin à 10 heures 30 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78),

Etaient présents :

Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) – Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) – Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) – Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) – Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) – Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) – Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) – Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) – Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Ont donné pouvoir

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines - Maire de Jouy-en-Josas (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Sylvie BARBERI Adjointe au Maire de Cerny (91) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) – Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) donne pouvoir à Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) – Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91) – Huguette FOUICHE Conseillère régionale, Adjoint au Maire de Montesson (78) donne pouvoir à Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) – Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines – Maire de Condé-sur-Vesgre (78) donne pouvoir à Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) – Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) donne pouvoir à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) donne pouvoir à Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) donne pouvoir à Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) – Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) donne pouvoir à Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95).

Etaient absents excusés

Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) – Marie-Josée BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) – Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) – Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) – Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines – Maire de Maurepas (78) – Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) – Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) – Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) – Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) – Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91) – Fabienne PANTOUSTIER payeur départemental des Yvelines, comptable du Centre de gestion.

Délibération n° 2023-13 portant sur le marché de prestations de service - tierce maintenance applicative et autres prestations relatives au logiciel utilisé pour la gestion du parc auto : autorisation donnée au président de signer et notifier le marché

Le président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 21 juin 2023
Conseil d'administration du 13 juin 2023



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JUIN 2023

Délibération 2023 – N°13

Objet

Marché de prestations de service - tierce maintenance applicative et autres prestations relatives au logiciel utilisé pour la gestion du parc auto : autorisation donnée au président de signer et notifier le marché

A l'issue d'une procédure adaptée ouverte ayant permis de susciter quatre offres, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG) avait attribué, le 20/06/2019, le marché n° 2019-08 relatif à la fourniture d'une solution informatique de gestion de parc auto avec prestations associées (paramétrage, formation, tierce maintenance applicative, ...) à la société INFORMAKIT.

Ce marché (accord-cadre à bons de commande d'un montant maximal de 30 000 € H.T) avait une durée maximale de quatre années (une durée initiale d'un an, plus trois renouvellements exprès qui ont tous été opérés) et s'achève par conséquent le 19/06/2023.

A l'article III, alinéa 3 de son acte d'engagement, il était prévu : « Ce marché aura vocation à être renouvelé une ou deux fois dans le cadre d'une procédure négociée sans mise en concurrence. »

C'est ce qui a été mis en œuvre et est présenté dans le cadre du présent rapport.

Ce nouveau marché se limite à la tierce maintenance applicative, puisque le CIG a acquis dans le cadre du précédent contrat une licence lui permettant de gérer une flotte pouvant atteindre jusqu'à 120 véhicules (celle du CIG est d'environ 85 véhicules). Il a été fixé, par précaution, une durée maximale de quatre ans (deux années + 2 renouvellements d'une année) et un maximum contractuel en valeur de 39 999 € H.T.

Au cours de la première année contractuelle, les prestations de tierce maintenance applicative seront réalisées moyennant un prix de 978 € H.T, révisable à chaque date anniversaire du marché.

Le bordereau des prix prévoit que des prestations de paramétrage, de gestion de projet, de formation, de reprise de données sont possibles.

Compte-tenu de ces éléments, le président propose au conseil d'administration de l'autoriser à signer et notifier le nouveau marché.

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu le marché n° 2019-08 relatif à la fourniture d'une solution informatique de gestion de parc auto avec prestations associées attribué à la société INFORMAKIT le 20/06/2019,
- Considérant la nécessité de doter le service gestionnaire du parc auto d'un marché de prestations de service de tierce maintenance applicative pour son application informatique,
- Vu l'exposé du président,

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des votants,**

- Autorise le président à signer et notifier le marché de prestations de service - tierce maintenance applicative et autres prestations relatives au logiciel utilisé pour la gestion du parc auto, à la société INFORMAKIT, sise 40 Rue de Pontoise, 95870 Bezons,
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices correspondants.

Pour extrait conforme,

Le président,



Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

Marché de tierce maintenance applicative, et autres prestations sur le logiciel PARCK PILOTE, utilisé par le parc auto

Marché n° 2023-13, soumis aux dispositions du CCAG-TIC, approuvé par arrêté en
date du 30/03/2021

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – ATTRIBUTION

**Attribution sans publicité ni mise en concurrence, prévue par le précédent marché (en outre, le
montant prévisionnel du présent marché entre dans le champ de l'article R. 2122-8 du code de la
commande publique).**

TMA sur le logiciel PARCK PILOTE - PV de la CAO

Réunion en date du 13/06/2023 à 8 heures 15

Convocations en date du : 16/05/2023 (membres titulaires), puis 24/05/2023 (membre suppléant)

Contexte et objet du marché (article 2 de l'acte d'engagement du marché)

« Le CIG a notifié le 20/06/2019, à la société INFORMAKIT, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché ayant pour objet la fourniture d'une solution informatique de gestion de parc auto, avec prestations associées (installation, paramétrage, formation, maintenance, ...).

Dans le cadre de ce marché, il a acquis une licence pour un accès, permettant la gestion de 120 véhicules au maximum.

L'article III de l'acte d'engagement dudit marché, qui s'achève le 19/06/2023 à 24 heures, énonce, entre autres dispositions : « Ce marché aura vocation à être renouvelé une ou deux fois, dans le cadre d'une procédure négociée sans mise en concurrence (...). »

En application de cette clause, il est ainsi conclu un nouveau marché, dont les modalités administratives d'exécution sont précisées dans le présent document. »

Type de consultation

Marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable (article R. 2122-8 du code de la commande publique)

Conditions financières du marché (inscrites dans le bordereau des prix)

Maintenance annuelle du logiciel PARCK PILOTE : 978 € H.T

Ce tarif concerne un accès au logiciel (une licence, que le CIG détient déjà, acquise lors du précédent marché), le module permettant la gestion d'un parc de 120 véhicules (le parc du CIG est constitué d'environ 70 véhicules).

Le bordereau prévoit, par ailleurs, divers prix de journée, pour d'éventuelles prestations supplémentaires que pourrait solliciter le CIG (faible probabilité). Ainsi, par exemple : prestations de développement à 950 € H.T/jour, ou prestations d'assistance au paramétrage à distance à 850 € H.T/jour, ou encore prestations de formation (sur site, à 1150 € H.T/jour, ou à distance moyennant 800 € H.T/jour).

TMA sur le logiciel PARCK PILOTE – PV de la CAO

Autres caractéristiques du marché

- Le marché est passé pour une durée de deux ans (24 mois), à compter du 20/06/2023 inclus, ou à compter de sa date de notification, si celle-ci est postérieure au 20/06/2023 ;
- Il est ensuite renouvelable, dans la limite d'une durée maximale de quatre ans (48 mois), par le biais de deux renouvellements potentiels de 12 mois chaque ;
- Le montant maximal du marché, sur une durée de quatre ans au plus, est de 39 999 € H.T.

Le 13/06/2023 à 8 heures 15, **la commission d'appel d'offres** composée comme suit :

Membres à voix délibérative :

Madame Florence MARY, Vice-Présidente du CIG, Présidente de la présente commission,

Madame Sylvie PESLERBE, Vice-Présidente du CIG,

Monsieur Michel DELAMAIRE, Vice-Président du CIG,

Monsieur Sylvain TANGUY, Vice-Président du CIG,

Madame Anne PELLETIER LE BARBIER, Vice-Présidente du CIG,

Madame Nathalie JAQUEMET, Membre titulaire du Conseil d'Administration du CIG, suppléant Madame Denise PLANCHON, Vice-Présidente du CIG, absente excusée.

Personnes présentes n'ayant participé ni aux débats, ni au vote :

Madame Patricia MECHAIN, Directrice Générale Adjointe en charge des Finances, des Marchés et des Assemblées,

Monsieur Clément HEMERY, Directeur des Services Informatiques,

Monsieur François BERSON, Pôle marchés publics.

Personnalité invitée

Madame Fabienne PANTOUSTIER, Payeur départemental des Yvelines

Décide :

Le marché est attribué à la société INFORMAKIT.

TMA sur le logiciel PARCK PILOTE – PV de la CAO

La séance est levée à 9h30

Madame Florence MARY

Vice-Présidente du CIG, Présidente de la CAO,

Madame Sylvie PESLERBE,

Vice-Présidente du CIG, Membre titulaire de la CAO

Madame Anne PELLETIER LE BARBIER

Vice-Présidente du CIG, Membre titulaire de la CAO

Monsieur Sylvain TANGUY

Vice-Président du CIG, Membre titulaire de la CAO

Monsieur Michel DELAMAIRE

Vice-Président du CIG, Membre titulaire de la CAO

Madame Nathalie JAQUEMET

Membre titulaire du Conseil d'administration

Signature de Madame le Payeur départemental :

Madame Fabienne PANTOUSTIER

Payeur départemental des Yvelines

TMA sur le logiciel PARCK PILOTE – PV de la CAO